



licitations et partage

Par **ANNEPARIS**, le **13/08/2022** à **10:30**

Bonjour

suite à succession familiale

dans le partage nous pensons agir par licitation amiable sur certains biens et une attribution d'un bien

ma question est la suivante : dans les partages de parts sur ces biens qui vont être vendus à des tiers nous allons répartir le fruit de ces ventes à parts inégales sur certaines ventes et récupération de parts sur d'autres avant et après une attribution d'un bien à un indivisaire qui va rester en indivision

quels montants de frais de notaire faut-il prévoir sur ces mouvements et sont-ils en supplément des émoluments et taxe de partage sur le bien attribué

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **13/08/2022** à **12:02**

Bonjour

Nous répondons volontiers sur des thèmes juridiques, mais il est délicat, voire impossible de chiffrer vos frais de notaire.

Néanmoins ce lien pour vous guider

<https://notairesdugrandparis.fr/fr/le-tarif-des-notaires/le-tarif-des-notaires>

Vous pourriez prendre contact avec la chambre, qui dispose d'expert-conseillers.